



## Quelle suite procédure prud'hommes suite refus accord transactionn

-----  
Par kitty

Bonjour,

Après requête auprès du Conseil Des Prud'hommes - il y a eu une convocation pour la conciliation - Lors de la séance, mon avocat a fait part de la proposition de transaction faite par mon ex-employeur via son avocat.

Il nous a été fixé une autre date de convocation.

Entre temps, j'ai reçu la proposition de transaction que j'ai refusé de signer évaluant qu'elle m'était défavorable.

Ma question est la suivante :

Puisque la "procédure participative" par accord transactionnel a échoué

Est ce qu'il possible de repartir en phase de conciliation du conseil des Prud'hommes ?

ou bien allons-nous directement en jugement ?

Je vous remercie pour votre aide et vos explications.